



## ACADÉMIE DE NANTES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Délégation à l'action éducative et à la pédagogie - DAEP

Dossier suivi par  
Yves BOURDIN  
Directeur de la Pédagogie  
Tél : 02 40-37 38 53  
Mél : [ce.daep@ac-nantes.fr](mailto:ce.daep@ac-nantes.fr)

### Inspection pédagogique régionale

Michel DURIF  
IA-IPR d'Histoire-Géographie  
Tél : 06 18 32 08 44  
Mél : [michel.durif@ac-nantes.fr](mailto:michel.durif@ac-nantes.fr)

Valérie LEJEUNE  
IA-IPR d'Histoire-Géographie  
Tél : 06 18 32 08 18  
Mél : [valerie.lejeune@ac-nantes.fr](mailto:valerie.lejeune@ac-nantes.fr)

4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX

Nantes, le 15 novembre 2022

La rectrice de la région académique Pays de la Loire  
Rectrice de l'académie de Nantes  
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement,  
Mesdames les directrices et messieurs les  
directeurs de CFA,

S/C mesdames les inspectrices et  
messieurs les inspecteurs d'académie,  
directrices et directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

**Objet :** Organisation du concours national de la résistance et de la déportation, session 2022-2023.

Créé en 1961, le concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) vise à faire vivre les valeurs de la République et à transmettre la mémoire de la résistance et de la déportation.

Le CNRD s'adresse à un large public d'élèves<sup>1</sup> : élèves de troisième, de lycée général et technologique, de lycée professionnel, apprentis, élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté à partir de la classe de troisième. Les élèves ont la possibilité de participer de façon individuelle en rédigeant un devoir. Ils peuvent aussi s'engager dans la réalisation d'une production collective. La préparation de ce concours peut réunir de nombreux enseignements et disciplines (histoire-géographie, enseignement moral et civique, histoire des arts, lettres, langues, arts plastiques, cinéma-audiovisuel...). Il se prête particulièrement à des projets interdisciplinaires. Le règlement complet du concours est consultable sur la page Éduscol dédiée : <https://eduscol.education.fr/document/43180/download>.

**Pour 2022-2023, le thème du concours est : « L'école et la Résistance : des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945). »** Cette thématique, centrée sur les liens entre l'école et la Résistance, constitue une opportunité pour évoquer des parcours de résistants qui furent aussi des pédagogues. Les élèves et leurs professeurs pourront mobiliser les nombreux partenaires présents dans notre académie (associations, musées, centres d'archives...).

Vous trouverez ci-dessous quelques dates concernant l'organisation du concours :

- Date limite d'inscription des élèves par les chefs d'établissement : mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 ;
- Epreuves écrites (devoirs individuels, catégories 1 et 3) : vendredi 31 mars 2023, de 9h00 à 11h00 pour les collèges, et de 8h00 à 11h00 pour les lycées ;
- Date limite de transmission par les établissements des copies et travaux aux DSDEN : samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- Réunion du jury académique : mai 2023.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et sur celle de vos enseignants pour préparer les élèves à ce concours, qui s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

Katia BÉGUIN

<sup>1</sup> Article 3 de l'arrêté du 23 juin 2016 (« Le concours est également ouvert aux élèves, d'un niveau scolaire équivalent à ceux mentionnés à l'article 2, scolarisés au sein des établissements suivants :

- les maisons d'éducation de la Légion d'Honneur ;
- les lycées de la défense ;
- les lycées professionnels maritimes et aquacoles ;
- les établissements d'enseignement secondaire technique relevant du ministère chargé de l'agriculture : établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole privés sous contrat d'association avec l'État (lycées, CFA, maisons familiales et rurales...);
- les établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère chargé de l'éducation nationale ;
- les centres de formation des apprentis (CFA).

Secrétariat de la DAEP

Marie-Ange LECOMTE

Tél : 02 40 37 38 53

Mél : ce.daep@ac-nantes.fr

Rectorat de Nantes

4 chemin de la Houssinière – BP 72616

44326 Nantes CEDEX 3